

Le 18 mai 2016

[Traduction]

## Mesures législatives

**M. Fitch** : Je ne poserai que quelques questions au premier ministre ce matin afin de lui permettre d'aller parler aux gens rassemblés devant l'Assemblée législative. Nous avons aussi un certain nombre de sujets à aborder et nous savons que nous avons un nombre limité de périodes des questions cette année comparativement aux autres années. Je n'ai que quelques questions à poser, et, si le premier ministre nous donne de bonnes réponses brèves, nous progresserons assez rapidement.

Hier, j'ai posé des questions au premier ministre au sujet de la participation de Bertrand LeBlanc au projet du parc éolien d'Indian Island. Nous avons souligné qu'il était vice-président du Parti libéral. Il était aussi directeur de campagne lors des élections provinciales de 2014. Ma question découlait du fait que le débat sur le projet de loi 12 a pris fin si rapidement mercredi dernier. J'ai demandé au premier ministre de se renseigner. Il a eu toute la nuit pour se renseigner et mémoriser son discours. Le premier ministre nous dirait-il pourquoi, selon lui, la séance du comité a pris fin si rapidement et sans aucun avertissement mercredi dernier en après-midi?

**L'hon. M. Melanson** : Il s'agit de la même question qu'hier. Il est plutôt difficile de comprendre ce genre de question. Cela dit, nous savons tous que, la semaine dernière, nous travaillions en sous-comité et avons discuté d'un très grand nombre de mesures législatives. Une discussion au sujet de la modification de la *Loi sur les contrats de construction de la Couronne*, le projet de loi 15, a certainement eu lieu, et nous avons débattu de ce projet de loi à maintes et maintes reprises. Beaucoup de bonnes questions ont été posées et, selon moi, le gouvernement a donné de nombreuses réponses pertinentes. Au bout du compte, une décision a été prise d'arrêter la discussion à ce moment-là.

Le comité n'a pas terminé son travail, et le projet de loi n'a pas encore fait l'objet d'un vote. Le projet de loi sera peut-être renvoyé de nouveau, et, si c'est le cas, l'opposition posera certainement d'autres questions. Nous continuerons à fournir des réponses. C'est ce qui s'est produit la semaine passée. Nous sommes disposés à répondre à d'autres questions aujourd'hui si l'opposition veut en poser.

**M. Fitch** : Le premier ministre n'a pas répondu à la question. Je présume que cela veut dire qu'il a la capacité ou la possibilité d'aller parler aux gens rassemblés devant l'Assemblée législative pour leur expliquer ce qui se passe avec le traversier de Gagetown et comment il peut consacrer tellement d'argent à d'autres projets tout en éliminant leur service de traversier, lequel assure un gagne-pain et le transport sécuritaire entre des collectivités de la province.



J'ai demandé au premier ministre de se renseigner au sujet du rôle de Bertrand LeBlanc, vice-président du Parti libéral et directeur de campagne lors de la campagne de 2014. Le premier ministre pourrait-il répondre à la question, soit qui paie M. LeBlanc dans le cadre du projet du parc éolien d'Indian Island? Si le projet de loi est adopté et que le projet du parc éolien d'Indian Island reçoit le feu vert, quelle rémunération M. LeBlanc touchera-t-il grâce aux efforts du gouvernement actuel visant à faire adopter à toute vapeur le projet de loi 12 et à permettre à Énergie NB de ne pas suivre le processus d'appel d'offres public?

**L'hon. M. Arseneault** : Tout d'abord, afin de rectifier les propos du chef de l'opposition, Bertrand LeBlanc n'a rien à voir avec le projet d'Indian Island.

Je trouve malheureux que les gens d'en face, notamment le chef de l'opposition, traînent constamment divers projets dans la boue, soit de très importants projets d'énergie renouvelable, des projets communautaires dans la province, ceux des collectivités des Premières Nations.

L'année dernière, nous avons adopté une mesure législative pour offrir aux Premières Nations la possibilité de mettre en place des programmes d'énergie renouvelable et d'y participer. Il s'agit d'un processus indépendant géré par Énergie NB. La demande d'expressions d'intérêt a été lancée en janvier. Elle a pris fin le 30 avril. Je suis très fier de dire à l'Assemblée législative le nombre de projets que les Premières Nations nous ont soumis, selon Énergie NB. Nous en avons reçu 23 dans toute la province. En ce qui concerne le projet d'Indian Island, c'est l'un des 23 projets. Dans le cas d'Indian Island, huit Premières Nations travaillent ensemble. Vous n'avez jamais vu cela sous votre gouvernement.

**M. Fitch** : C'est vraiment incroyable venant du ministre qui ne peut même pas prononcer correctement « Simonds ».

On dirait que le ministre présente un publiportage, pire que celui pour Slap Chop. En vérité, c'est vraiment odieux. Le gouvernement devrait avoir honte de permettre à l'homme désormais surnommé le porte-parole du Parti libéral, le porte-parole pour le gouvernement, celui qui se présente à presque toutes les tribunes politiques de la CBC... C'est lui qui prend la parole au sujet de toutes les questions controversées. Le premier ministre devrait avoir honte de ne pas prendre la parole, de ne pas écouter les questions ni d'y répondre. Je vais lui proposer un autre sujet, en espérant que le premier ministre prendra la parole et répondra aux questions. Sinon, il devrait aller devant l'Assemblée législative parler aux manifestants et leur expliquer pourquoi le gouvernement élimine le service du traversier de Gagetown.

## Aide aux étudiants

Je me demande si le premier ministre sait exactement combien d'étudiants fréquentent un établissement universitaire ou collégial privé au Nouveau-Brunswick. Peu importe leur situation financière, qu'ils aient des revenus familiaux de plus de 60 000 \$ ou de moins, combien



d'étudiants le premier ministre exclut-il? Combien d'étudiants sont touchés par son Programme d'aide aux études?

**L'hon. M. Arseneault** : Je ne permettrai pas au chef de l'opposition de faire une parenthèse et de changer ensuite de sujet, car il jette aux oubliettes d'honnêtes gens du Nouveau-Brunswick, des gens qui travaillent avec des Premières Nations. Il fait comme si ces gens commençaient à peine à travailler, comme si Bertin LeBlanc commençait à peine à travailler sur le projet d'Indian Island. C'est totalement erroné. Cela fait de très nombreuses années.

En fait, je pense que le chef de l'opposition était ministre de l'Énergie en 2011. J'ai ici un rapport selon lequel l'ancien ministre de l'Énergie avait mis en place la Commission de l'énergie dirigée par deux amis politiques, Jeannot Volpé et Bill Thompson. Si vous voulez parler de politique, ce sont là deux personnes très engagées dans le domaine. Savez-vous quoi? Au nom de la Première Nation d'Indian Island, Bertin LeBlanc a présenté le même projet au gouvernement de l'époque, en 2011, soit il y a cinq ans. J'écoute le chef de l'opposition qui pose de telles questions ; cela signifie-t-il donc que le projet n'a jamais été approuvé parce qu'il a été présenté par un Libéral?

**M. Fitch** : Le député d'en face parle de jeter aux oubliettes d'honnêtes gens du Nouveau-Brunswick. Eh bien, le premier ministre a jeté un certain nombre d'étudiants aux oubliettes dans le cadre de son Programme d'aide aux études.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre.

**M. Fitch** : Combien d'étudiants le premier ministre a-t-il jetés aux oubliettes dans le cadre de son Programme d'aide aux études, des étudiants qui ne sont pas admissibles à la prestation dont parle le gouvernement, car leur rêve les a conduits dans un établissement universitaire ou collégial privé ici au Nouveau-Brunswick? Je suis sûr qu'ils sont nombreux. Le premier ministre sait-il combien d'étudiants il a jetés aux oubliettes, car il a élaboré une politique à la hâte, une politique à la sauvette, une politique qui n'inclut pas les gens qui rêvent de devenir programmeurs, techniciens de l'information, assistants dentaires et aides-vétérinaires ou de suivre une formation en techniques policières? Combien d'étudiants qui fréquentent un collège privé le premier ministre a-t-il défavorisés, car il s'est dépêché à élaborer le programme en question pour avoir une séance photo rapide et les gros titres dans les journaux?

**L'hon. M. Gallant** : Selon les estimations, 7 100 étudiants pourront profiter du PAE, soit plus de 7 000 étudiants dont la famille a un revenu de 60 000 \$ ou moins chaque année. À mon avis, il est très important de noter que les autres familles ayant un revenu supérieur à 60 000 \$... Oui, les personnes qui fréquentent un établissement universitaire ou collégial privé doivent aussi faire face à des défis. Nous en sommes conscients. Nous le savons et nous faisons de notre mieux pour aider tout le monde grâce à des programmes ; nous nous assurons notamment que les prêts et bourses sont accessibles, en abolissant les exigences relatives à la contribution



parentale et en veillant à ce que la Prestation pour l'achèvement des études dans le délai prévu puisse aussi être un soutien pour les étudiants.

Ce que nous savons en outre, c'est que chaque étudiant qui vient d'une famille dont le revenu annuel est inférieur à 60 000 \$ a du mal à faire des études universitaires ou collégiales. Nous sommes très contents d'aider de tels étudiants et d'aider aussi nos universités et collèges qui sont financés par des fonds publics.

**M. Fitch** : Encore une fois, lorsque nous examinons les types de programmes que le gouvernement a exclus, nous constatons qu'ils peuvent mener immédiatement à des emplois. En peu de temps, nous pourrions aider les gens à avoir du travail ; 37 000 personnes au Nouveau-Brunswick sont sans emploi, et c'est pourquoi nous voulons nous assurer que les gens dont le rêve les a conduits vers des domaines comme la programmation, la conception Web, les techniques policières, l'assistance en optométrie, l'assistance dentaire, le tourisme et l'hôtellerie, le marketing, la vente, le secrétariat médical, les techniques en pharmacie, l'assistance ou les techniques en soins vétérinaires, la TI, la programmation... Voilà les types d'étudiants qui sont exclus s'ils fréquentent un collège privé. Voilà les types d'étudiants que le programme en question laisse pour compte.

Lorsque nous examinons certains des changements qui sont survenus, nous savons que davantage pourrait être fait si le programme était exécuté de la bonne façon, soit avec une échelle mobile et en incluant des établissements collégiaux et universitaires privés. Je répète que nous avons présenté une motion. Ma question pour le premier ministre est la suivante : Appuiera-t-il une motion prévoyant des consultations non partisans avec l'opposition et avec des établissements et associations pour s'assurer que le programme est bien exécuté?

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Encore une fois, je dois rappeler que le programme que nous avons présenté permettra à au-delà de 7 000 étudiants et étudiantes de plus d'aller à l'université ou au collège grâce à un appui financier plus grand. Ce sont plus de 7 000 personnes supplémentaires qui vont faire des études dans une université ou un collège de la province.

Nul doute que les universités et les collèges privés sont importants eux aussi ; nous les appuyons et nous avons des programmes pour les étudiants et étudiantes qui fréquentent ces établissements. Toutefois, nos universités et collèges publics sont aux prises avec des défis financiers sérieux, et une des façons de les aider est d'augmenter le nombre d'inscriptions. Avec ce programme, nous allons aider les personnes qui ont le plus besoin d'aide et, en même temps, aider nos établissements qui sont financièrement appuyés par le gouvernement.

### Programme extra-mural

**M<sup>me</sup> Dubé** : Nous savons que le ministre de la Santé est toujours en train de négocier avec Medavie EMS, pour s'assurer que cette dernière sera responsable des services extra-muraux.



Nous savons que cette négociation se fait derrière des portes closes et que les gens sont extrêmement inquiets.

Alors, ma question est pour le ministre de la Santé. Vous dites avoir consulté les parties prenantes, mais ces dernières ne seraient-elles pas les bénéficiaires du Programme extra-mural? Le ministre a-t-il effectivement consulté les clients ou les patients, donc les bénéficiaires du Programme extra-mural?

**L'hon. M. Boudreau** : La députée d'Edmundston—Madawaska-Centre continue à poser les mêmes questions concernant les discussions que nous avons avec Medavie EMS au sujet de la possibilité de regrouper trois programmes qui connaissent chacun un énorme succès dans la province. Toutefois, nous pensons pouvoir faire encore mieux avec ces trois programmes et nous regardons à la possibilité de les combiner sous une seule gestion.

Oui, nous consultons les réseaux de santé, et ceux-ci ont des patients qui font partie de leur organisation. Nous consultons aussi les trois syndicats en question et nous les avons rencontrés à quelques reprises. Pour ce qui est des associations professionnelles, que ce soit celle des médecins, celle du personnel infirmier ou celle des travailleurs sociaux, nous continuons la consultation avec elles. Si, en fin de compte, nous arrivons avec un projet qui a de l'allure, nous signerons...

[Traduction]

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

**M<sup>me</sup> Dubé** : Ma question n'était pas du tout répétitive. J'ai demandé si le ministre avait consulté les bénéficiaires, soit les patients du Nouveau-Brunswick qui reçoivent des services du Programme extra-mural. Encore une fois, le ministre est tellement ancré dans ce qu'il veut faire qu'il n'écoute pas nécessairement la population du Nouveau-Brunswick.

Ma deuxième question pour le ministre de la Santé est celle-ci : Est-ce vraiment une préoccupation pour lui? Il est en train de négocier avec une compagnie qui vend des assurances. En effet, Medavie EMS est d'abord et avant tout une compagnie d'assurances et elle aura dans ses mains des dossiers médicaux confidentiels. Est-ce une préoccupation pour le ministre? Ne serait-ce pas suffisant pour arrêter ces discussions qui ont lieu derrière des portes closes?

[Traduction]

**L'hon. M. Boudreau** : La députée d'en face continue de semer la peur à l'égard du projet en question. Nous sommes en discussion avec une compagnie qui, à mon avis, est très réputée, une compagnie établie au Nouveau-Brunswick qui fournit des centaines d'emplois aux gens du



Nouveau-Brunswick, une compagnie qui oeuvre depuis des décennies dans le secteur des soins de santé, non seulement dans le secteur des assurances, mais aussi dans celui des soins de santé. Il s'agit de professionnels. Nous disposons de professionnels au sein de notre ministère, de même qu'au sein de nos RRS au titre de chacun des trois programmes que nous envisageons de fusionner.

De vastes consultations ont été menées. De telles consultations se poursuivront. Nous voulons faire en sorte que le modèle en question soit élaboré correctement afin de fournir les résultats escomptés. Pendant les discussions, si nous aboutissons à la conclusion qu'un tel modèle n'est pas possible, le projet n'ira pas de l'avant.

[Original]

**M<sup>me</sup> Dubé** : Ce sont les compétences du gouvernement Gallant et du ministre que nous mettons en doute. Les bénéficiaires, donc les gens du Nouveau-Brunswick, sont préoccupés par le fait que leur dossier médical personnel et confidentiel va se retrouver dans les mains d'une compagnie qui vend des assurances. Ce n'est pas compliqué. Le ministre dit qu'il consulte, mais, en aucun temps, jusqu'à maintenant, il n'a consulté les patients, les bénéficiaires ou les gens du Nouveau-Brunswick pour savoir si ces personnes sont d'accord pour que leur dossier personnel et confidentiel se retrouve dans les mains d'une compagnie d'assurance.

Ne serait-ce pas suffisant pour se dire qu'il faut passer à autre chose et préserver le Programme extra-mural? Nous pourrions même aider ce programme à se développer parce que c'est un bijou pour le Nouveau-Brunswick. Il a besoin de plus de soutien pour offrir davantage de soins à domicile. Le ministre pourrait-il s'engager à arrêter les discussions en cours et à aider le Programme extra-mural à se développer au sein des réseaux de santé?

**L'hon. M. Boudreau** : Si nous acceptons la logique de la députée, Medavie EMS ne pourrait même pas offrir le service d'ambulance. Pourtant, cette compagnie offre ce service au Nouveau-Brunswick depuis maintenant au-delà de huit ans et elle le fait avec brio.

Nous avons ici la possibilité de créer ce qui, selon nous, pourrait être un projet formidable pour l'ensemble des gens du Nouveau-Brunswick. Il est question ici de combiner trois programmes qui fonctionnent très bien en isolement. L'idée est d'éliminer les cloisonnements et de faire en sorte que les trois programmes puissent travailler ensemble afin d'améliorer la santé des gens de la province.

Nous voulons nous assurer de pouvoir garder notre population à la maison le plus longtemps possible. Nous ne voulons pas que les gens aillent dans les foyers de soins ou dans les hôpitaux plus tôt que prévu ; nous voulons les garder à la maison le plus longtemps possible. Nous pensons que ce que nous proposons peut nous aider à faire en sorte que les gens du Nouveau-Brunswick demeurent le plus longtemps possible dans leur maison.



[Traduction]

## Appels d'offres

**M. Jeff Carr** : Cela fait maintenant presque un an depuis que nous avons été aux prises avec des contrats d'achat d'équipement de déneigement dans la province. L'examen des soumissions avait permis l'attribution des contrats à une entreprise établie à l'extérieur de la province, en raison de la somme dérisoire de 1 600 \$.

Le ministre des Transports et de l'Infrastructure et moi avons eu en mars des discussions franches au comité des prévisions à propos de la suite des choses et du nombre de nouveaux camions qui seraient commandés. Une commande de 22 nouveaux camions était prévue dans le budget. Je me demande si le ministre des Transports et de l'Infrastructure peut nous faire le point sur la question de savoir si le chiffre est toujours inscrit au budget et si nous y verrons toujours inscrits cette année les 22 camions en question.

**L'hon. M. Melanson** : Nous avons abordé la question dans le cadre des travaux de comité. Je suis d'accord pour dire que le porte-parole de l'opposition officielle et moi avons eu de bons échanges. Bien entendu, la commande est toujours prévue. Le processus est en cours. Cependant, j'avais expliqué au député d'en face que nous examinions la possibilité d'obtenir qu'un certain nombre des 22 chasse-neige à commander soient livrés clés en main. Autrement dit, nous nous procurerions des chasse-neige dotés de tout l'équipement nécessaire. Nous n'aurions pas à adapter les équipements qui seraient ajoutés aux chasse-neige. Nous achèterions de l'équipement qui constitue une solution clés en main.

L'autre élément que j'ai mentionné au député d'en face, c'est que nous voulons aussi envisager de procéder aux achats comme nous le faisons pour les autobus scolaires. Nous examinerons le tout en tenant compte du contexte des Maritimes afin de réaliser davantage d'économies d'échelle. Nous travaillons aussi en ce sens. Tout cela exige du temps, mais nous voulons certainement collaborer, du point de vue des Maritimes, à la réalisation d'économies d'échelle et à la réduction des coûts lorsque nous procédons aux achats d'équipement.

**M. Jeff Carr** : Nous avons parlé des chiffres en question et nous avons aussi parlé des dispositifs clés en main et de leur lien avec les appels d'offres pour les autobus scolaires. Certains aspects se recourent, mais il y a des divergences dans l'argument avancé.

Le temps presse pour commander les véhicules en question. Si l'on veut que ces véhicules soient à disposition, équipés et prêts à être mis en service, il faut se hâter de lancer les appels d'offres à cette fin. À l'heure actuelle, des appels d'offres ont été lancés auprès du secteur privé pour 8 camions équipés de chasse-neige et des accessoires nécessaires — 8 camions qui étaient auparavant assemblés par nos propres employés —, avec l'option d'en ajouter 2. Si 8 camions sont commandés, il en manquera 14. Le ministre nous dira-t-il aujourd'hui si les 14 camions en question feront l'objet d'appels d'offres afin qu'ils soient livrés et assemblés sans plus tarder?



**L'hon. M. Melanson** : Je suis vraiment reconnaissant de la question, car l'été arrive à grands pas, et nous parlons déjà de chasse-neige. À mon avis, il est important que nous en parlions, puisque nous devons nous préparer à l'avance. En tant que ministre et gouvernement, nous voulons toujours prévoir et planifier. Nous prévoyons non seulement pour les prochaines semaines ou les prochains mois, mais aussi à long terme. Nous procéderons effectivement à l'achat de 22 chasse-neige, tel que nous l'avons prévu dans le budget de capital.

Cependant, je veux dire ceci : Nous nous sommes aussi assurés d'affecter, par l'intermédiaire du gouvernement et du ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance, la majorité des sommes investies au titre de l'approvisionnement à l'achat d'autobus scolaires. Nous croyons que les autobus scolaires sont bien plus essentiels pour ce qui est d'assurer la sécurité de nos enfants lorsqu'ils se rendent à l'école.

Cependant, les chasse-neige sont aussi très importants, et nous nous en procurerons. Le processus d'achat est en cours. Certains chasse-neige seront achetés de façon traditionnelle et d'autres sous forme de solution clés en main. Nous croyons que le processus sera terminé d'ici à la prochaine saison hivernale.

**M. Jeff Carr** : La commande de nouveaux chasse-neige en vue de remplacer notre parc vieillissant est une question importante. L'année dernière, quand le contrat avorté a tourné au fiasco, le ministre a réagi instinctivement et a annulé le contrat sans vraiment mesurer les répercussions d'un tel geste. Il a décidé de remettre à neuf certains de nos vieux chasse-neige, mais ils n'ont pas résisté à l'hiver. D'un bout à l'autre de la province, des chasse-neige sont tombés en panne à maintes reprises, ce qui a entraîné des interruptions et des situations d'urgence où les véhicules de secours ou d'autres véhicules du genre n'ont pas pu passer par nos routes non déneigées.

En juin dernier, il y a près d'un an, le ministre a promis qu'il examinerait le processus visant à protéger la population du Nouveau-Brunswick et à faire en sorte que des gens du Nouveau-Brunswick puissent assembler ici même, dans notre province, les camions en question. Nous tenons à nos gens de métier qui travaillent ici depuis longtemps et qui sont loyaux envers le Nouveau-Brunswick. Le ministre a-t-il examiné le processus en question, comme il l'avait promis, pour protéger les emplois des gens du Nouveau-Brunswick dans le cadre des contrats visés?

**L'hon. M. Melanson** : Il s'agit d'une question intéressante. Bien entendu, nous voulons que le plus grand nombre possible de gens du Nouveau-Brunswick, de fournisseurs du Nouveau-Brunswick et de prestataires de services du Nouveau-Brunswick fassent affaire avec le gouvernement provincial. Nous savons que, chaque année, le gouvernement se procure régulièrement des services et des produits, et nous voulons certainement voir des compagnies du Nouveau-Brunswick profiter d'une pareille situation. Il s'agit d'un processus d'appels d'offres. Depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons été témoins d'un nombre sans précédent de services et de produits faisant l'objet d'appels d'offres. Nous croyons à un processus ouvert et concurrentiel d'appel d'offres afin d'en avoir plus pour notre argent.



Nous savons aussi qu'il faut respecter les accords sur le commerce interprovincial. Nous devons faire très attention à la façon de procéder à cet égard. Nous voulons voir les compagnies du Nouveau-Brunswick en tirer parti, mais nous voulons aussi qu'elles soient en mesure d'offrir leurs services et produits ailleurs afin de pouvoir être concurrentielles.

**Le président :** Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

### Équité salariale

**M. Coon :** Aujourd'hui, j'ai des questions concernant les 4 000 personnes du Nouveau-Brunswick, surtout des femmes au maigre salaire, qui travaillent au sein de notre système scolaire comme assistantes en éducation et préposées de bibliothèque. Ces personnes ont entamé un processus d'équité salariale en 2011, lequel a été achevé en septembre dernier. Toutefois, elles n'ont pas encore reçu leur rémunération révisée et rétroactive. Le ministre des Finances, en tant que président du Conseil de gestion, indiquera-t-il à la Chambre quand les assistants en éducation et préposés de bibliothèque seront rémunérés conformément au règlement en matière d'équité salariale?

[Original]

**L'hon. M. Rousselle :** Tout d'abord, je veux dire que j'apprécie la question du député et chef du troisième parti.

Oui, nous avons effectivement reçu le rapport en question l'automne dernier. Vous comprendrez que beaucoup de travail a été fait et que l'équité salariale est un sujet qui nous tient tous à coeur. D'ailleurs, hier, nous avons déposé un projet de loi qui vise l'avancement des droits des femmes. Nous sommes pleinement conscients de l'importance de ce dossier et nous y travaillons très, très fort. Soyez assuré que ce dossier est très important pour notre gouvernement.

[Traduction]

**M. Coon :** La question est la suivante : Quand les assistants en éducation et les préposés de bibliothèque seront-ils rémunérés conformément au règlement en matière d'équité salariale? Ce règlement a été conclu l'automne dernier. Tout le monde sait que nos assistants en éducation travaillent très fort. Ils sont essentiels pour assurer la réussite de la politique d'inclusion dans notre province. Nous arrivons à la fin de l'année scolaire. Le ministre confirmerait-il que le paiement au titre du règlement en matière d'équité salariale sera effectué avant la fin de l'année scolaire?

[Original]

**L'hon. M. Rousselle :** Effectivement, comme l'a très bien dit le député, nous sommes très conscients de l'importance du rôle que jouent les personnes en question dans notre système.



Elles sont majoritairement des femmes, et notre gouvernement est pleinement conscient de leur rôle dans l'inclusion, qui est une politique fondamentale. Vous savez, le Nouveau-Brunswick est un champion pour ce qui est de toute la question de la diversité et du respect.

Ce que je peux dire au député, c'est que ce n'est pas aujourd'hui que je vais dire que nous allons faire des annonces à la Chambre, car cela n'est pas prévu. Toutefois, je peux lui dire que nous travaillons à ce dossier de façon assidue et sérieuse. En temps et lieu, cela me fera plaisir de faire les annonces qui sont nécessaires.

[Traduction]

**M. Coon** : Les femmes qui travaillent comme assistantes en éducation et préposées de bibliothèque ne se sentent pas très défendues ni très respectées. Non seulement elles n'ont pas reçu de compensation ni de rajustement à la suite du règlement en matière d'équité salariale, mais elles sont aussi sans contrat depuis trois ans. Voilà comment nous respectons et défendons les femmes qui travaillent tous les jours dans nos écoles afin de donner un coup de main aux enfants qui ont besoin d'aide pour être inclus dans nos salles de classe. La situation n'est pas acceptable.

Les femmes concernées veulent savoir quand elles peuvent s'attendre à recevoir leur paiement au titre du règlement sur l'équité salariale, quand elles recevront leur chèque et quand, en fait, leur contrat sera conclu. Si cela ne se produit pas avant la fin de l'année scolaire, le ministre peut-il garantir que le tout sera réglé avant la fin de l'année civile?

[Original]

**L'hon. M. Rousselle** : Je peux garantir au député que nous travaillons très fort à ce dossier et je suis certain qu'il comprend très bien que ce n'est pas à la Chambre que se font les négociations des conventions collectives. Vous savez, nous sommes pleinement conscients du fait que les personnes qui travaillent dans ce domaine sont fondamentales dans notre système d'éducation. Nous sommes pleinement conscients que nous avons reçu un rapport en matière d'équité salariale. En temps et lieu, cela nous fera plaisir de faire les annonces qui s'imposent.

[Traduction]

### Service de traversier

**M. Wetmore** : Le gouvernement s'est servi de sa révision stratégique des programmes comme excuse pour éliminer le service de traversier de Gagetown. Le gouvernement Gallant prétend économiser de l'argent en éliminant le service de traversier de Gagetown ; il consacre pourtant plus de 850 000 \$ au service de traversier à l'île Kennebecasis. Si les membres du comité arrivent à montrer que le service de traversier peut être offert à Gagetown et à l'île Kennebecasis pour moins de 850 000 \$, le premier ministre est-il disposé à rencontrer le comité Save the Gagetown Ferry pour en discuter?



**L'hon. M. Melanson :** J'ai moi-même rencontré les membres du comité. Nous avons eu une discussion très constructive. J'ai écouté les arguments et, certainement, les renseignements que m'ont fournis les membres du comité. Ces derniers étaient préoccupés de la possibilité que tout changement aux moyens de transport dans leur région nuise au tourisme et à l'état des infrastructures actuelles. J'ai écouté les membres du comité.

Plus tard, je suis allé rencontrer le maire, et nous avons eu un dialogue constructif. Nous avons offert notre collaboration et notre coopération à la collectivité afin de trouver des façons de faire croître le tourisme ; les gens m'ont dit que le fait que la situation pourrait nuire au tourisme est l'une de leurs grandes préoccupations. Nous avons offert de collaborer avec la collectivité pour essayer d'accroître sa capacité d'accueil touristique. Nous dialoguons avec le comité. Toutefois, nous avons assurément dû prendre une décision difficile, car le remplacement du traversier aurait coûté quelque 5 millions de dollars.

**Le président :** Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

**M. Wetmore :** Les parlementaires du côté du gouvernement disent qu'ils veulent économiser de l'argent, mais, quand ils en ont l'occasion, ils refusent.

Pendant la tribune politique de la CBC, nous avons discuté de la question du traversier. Le ministre s'est joint à nous par téléphone, et beaucoup de bons arguments ont été soulevés. Parmi ceux-ci, il y a le fait que nos agriculteurs du comté de Queens seraient désormais contraints d'emprunter la Transcanadienne pour déplacer de l'équipement agricole. Aussi incroyable que cela puisse paraître, la vitesse moyenne est de 122 km/h. Le premier ministre ne constate-t-il pas à quel point il est dangereux de déplacer de l'équipement agricole sur une route où les véhicules atteignent une vitesse de 123 km/h alors que l'équipement agricole roule à 25 km/h?

**L'hon. M. Melanson :** Aujourd'hui, il faut que je dise quelque chose. La raison pour laquelle nous, en tant que gouvernement, devons actuellement faire des choix difficiles concernant le traversier de Gagetown et les traversiers en général, c'est que les gens d'en face, lorsqu'ils étaient au pouvoir, n'ont pas investi dans le réseau de traversiers. Ils ont omis d'injecter les fonds qui s'imposaient pour renouveler la flotte et faire en sorte que celle-ci puisse répondre aux besoins du réseau et des collectivités environnantes.

(Exclamations.)

**Le président :** À l'ordre.

**L'hon. M. Melanson :** Nous sommes aux prises avec une situation que les gens d'en face ne pouvaient pas régler. Nous avons dû faire un choix difficile.

(Exclamations.)



**Le président :** À l'ordre.

**L'hon. M. Melanson :** Nous avons dû faire un choix difficile pour déterminer comment régler la question de la flotte. Nous avons dû décider que nous ne pouvions pas investir les 5 millions de dollars. Nous préférons investir les 5 millions de dollars dans l'éducation et les soins de longue durée ainsi que pour assurer une croissance économique dans l'ensemble de la province.

**Le président :** Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

